

États financiers combinés

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

31 uinishku-pishim^u (mars) 2025



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Table des matières
31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

Renseignements généraux	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
<u>États financiers combinés</u>	
État combiné des résultats et de l'excédent accumulé	5
État combiné de la situation financière	6
État combiné de la variation des actifs financiers nets	7
État combiné des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 31

Annexe A

Tableau de la rémunération et des indemnités de déplacement - non audité (Chefs et conseillers)

Informations financières - non auditées

Graphiques 1 et 2

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

31 UINISHKU-PISHIM^U (MARS) 2025

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Membres de Katakuhimatsheta en fonction au 31 uinishku-pishim^U (mars) 2025)

Chef

- ↳ Dominique, Gilbert

Conseillers

- ↳ Courtois, Patrick
- ↳ Dominique, Carina
- ↳ Germain, Jonathan
- ↳ Gill-Verreault, Jonathan
- ↳ Langevin, Sylvie
- ↳ Simard, Guylaine

Aux membres de
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (la « Première Nation »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2025, et les états combinés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée de la Première Nation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités combinés, de la variation des actifs financiers nets combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les états financiers d'une nouvelle composante importante, Société en commandite Apuiat et 9321-1654 Québec inc., n'ont pas fait l'objet d'un audit. Par conséquent, étant donné que cette composante est comptabilisée à la valeur de consolidation modifiée, nous ne pouvons déterminer si certains ajustements pourraient devoir être apportés aux résultats combinés et aux flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos le 31 mars 2025, des participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux au 31 mars 2025 et à l'excédent accumulé combiné au 31 mars 2025.

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes canadiennes pour le secteur public. La Première Nation aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service aux 31 mars 2025 et 2024, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos les 31 mars 2025 et 2024. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers clos le 31 mars 2024, en raison de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Observations - informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP)

Nous attirons l'attention sur le fait que la Première Nation inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à la page 30, portent sur l'état de l'excédent (déficit) de financement de l'exercice aux fins de Services aux Autochtones Canada. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations - retraitement des informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers combinés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers combinés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers combinés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers combinés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport de gestion, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Première Nation pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Saint-Félicien (Québec)
Le 25 juin 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127562

		Budget	2025	2024 (redressé)
Notes				
Revenus	27-29	128 838 309	121 786 004	106 178 548
Dépenses	28-29	112 257 263	103 862 574	91 238 828
Excédent de l'exercice avant autres produits			16 581 046	17 923 430
Autres produits				
Quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises commerciales et partenariats commerciaux	8	-	7 520 525	7 346 207
Excédent de l'exercice			16 581 046	25 443 955
Excédent accumulé au début de l'exercice - déjà établi			228 874 690	206 588 763
Redressement aux exercices antérieurs	3		(2 379 523)	(2 294 865)
Excédent accumulé au début de l'exercice - redressé			226 495 167	204 293 898
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			251 939 122	226 579 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****État combiné de la situation financière**31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

	2025	2024 (redressé)
Actifs financiers		
Encaisse	28 279 169	23 380 911
Encaisses assujetties à des restrictions - Art. 95 (note 4)	478 622	303 838
Placements (note 5)	99 147 103	95 794 569
Contributions et subventions à recevoir (note 6)	25 293 046	31 134 044
Autres montants à recevoir (note 7)	523 059	591 902
Participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux (note 8)	93 712 037	90 676 178
Avances à des sociétés apparentées (note 9)	9 870 689	10 571 750
Débentures (note 10)	1 061 845	1 041 024
Placement - entente Mashteuatsh 2001 (note 11)	5 245 632	5 245 632
Prêts à recevoir - programmes Habitation	3 279 341	2 820 246
	266 890 543	261 560 094
Passifs		
Emprunts bancaires et lettre de garantie commerciale (note 12)	6 183 027	6 565 786
Créditeurs et charges à payer (note 13)	12 463 163	10 409 183
Revenus différés	23 781 369	29 058 720
Revenus différés - immobilisations corporelles	1 856 208	1 564 903
Revenus différés - programmes Habitation	3 279 341	2 820 246
Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (note 15)	689 919	792 211
Dette à long terme (note 16)	48 542 247	52 074 819
Réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95) (note 17)	478 622	303 838
	97 273 896	103 589 706
Actifs financiers nets	169 616 647	157 970 388
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 18)	81 438 488	67 546 247
Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95) (note 19)	689 919	792 211
Frais payés d'avance	194 068	270 979
	82 322 475	68 609 437
Excédent accumulé	251 939 122	226 579 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Engagements, passifs éventuels et cautionnements (notes 20, 21 et 22)

Au nom de la Première Nation**Vice-Chef****Direction générale****Présidente comité des finances et d'audit****SIGNATURE****SIGNATURE****SIGNATURE**



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

État combiné de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

	2025	2024 (redressé)
Excédent de l'exercice	25 443 955	22 285 927
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisitions	(16 879 726)	(9 441 008)
Amortissement	3 089 777	2 809 489
	(13 789 949)	(6 631 519)
Variation des frais payés d'avance	76 911	(110 565)
	(13 713 038)	(6 742 084)
Variation des actifs financiers nets	11 730 917	15 543 843
Actifs financiers nets au début de l'exercice déjà établis	160 265 253	144 721 410
Redressements aux exercices antérieurs (note 3)	(2 379 523)	(2 294 865)
	157 885 730	142 426 545
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	169 616 647	157 970 388

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****État combiné des flux de trésorerie**Exercice terminé le 31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

	2025	2024 (redressé)
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	25 443 955	22 285 927
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux	(7 520 525)	(7 346 207)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 089 777	2 809 489
Variation de la réserve d'immobilisations	291 305	(244 275)
Variation de la réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95)	174 784	(70 172)
Variation de la réserve de remplacement des biens mobiliers et des véhicules	-	(61 172)
Redressements aux exercices antérieurs	(84 658)	(149 552)
	21 394 638	17 224 038
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 222 476	(5 457 045)
	24 617 114	11 766 993
Activités d'investissement		
Variation des encaisses assujetties à des restrictions	(174 784)	70 172
Variation des placements	(3 352 534)	(17 749 548)
Variation des participations dans des entreprises commerciales et des partenariats	4 484 666	6 808 295
Variation des avances à des sociétés apparentées	701 061	792 365
Variation des débentures	(20 821)	(20 412)
Variation des prêts à recevoir - programmes Habitation	(459 095)	73 795
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 879 726)	(9 441 008)
	(15 701 233)	(19 466 341)
Activités de financement		
Variation des emprunts bancaires et de la lettre de garantie commerciale	(382 759)	6 565 786
Remboursement de la dette à long terme	(3 634 864)	(3 565 974)
	(4 017 623)	2 999 812
Augmentation (diminution) de l'encaisse	4 898 258	(4 699 536)
Encaisse au début	23 380 911	28 080 447
Encaisse à la fin	28 279 169	23 380 911

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^U (mars) 2025

1. Statut et activités

La mission de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre ilnu, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh; d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh; d'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh.

2. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par les représentants autorisés de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières du ministère des Services aux Autochtones du Canada, sauf en ce qui concerne les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour lequel la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et sauf en ce qui concerne un composante importante, Société en commandite Apuiat, qui n'a pas fait l'objet d'un audit.

Entité comptable

L'entité comptable de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

Principes de consolidation

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net de l'entreprise, la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Voici les entreprises publiques et les partenariats commerciaux visés par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Société en commandite Minashtuk
- Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan, S.E.C.
- Énergie Hydroélectrique Mistassini, S.E.C.
- Shipiss inc.
- Énergie communautaire de la Rivière Batiscan, S.E.C.
- 9515-9869 Québec inc.
- Namunashu Société en commandite
- 9340-4606 Québec inc.
- Société en commandite Apuiat
- 9321-1654 Québec inc.
- Énergie Matawak S.E.C.
- Gestion Énergie Matawak inc.
- Énergie renouvelable Onimiki
- Gestion Onimiki inc.
- Groupe PEK S.E.C.
- Gestion PEK inc.
- Gestion Développement Piekuakami Ilnuatsh
- Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C.
- Fonds de garantie de prêts Mashteuatsh S.E.C.
- Gestion de l'énergie communautaire S.A.
- Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean
- Société en Commandite Forêt Bleuet / Minashkuatsh-minisha
- 9349-3104 Québec inc.
- Utshekatak^U
- Gestion Utshekatak^U inc.
- Biochar Boréalis
- Développement Tshikanakun
- Développement PEK
- Jeux Piekuakami Metueun inc.



2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à l'exception des actions cotées qui sont évaluées à la juste valeur, les contributions et subventions à recevoir, les autres montants à recevoir, les avances, les débentures et les prêts à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créateurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer, des obligations relatives aux avantages du personnel et des dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier et à la valeur comptable de l'actif financier.

Les avances à des sociétés apparentées sont évaluées au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état combiné des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

Prêts à recevoir et revenus différés - programmes Habitation

Les revenus différés sont inscrits en contrepartie des prêts à recevoir afin de comptabiliser sur une base d'exercice les encaissements relatifs aux programmes Habitation. Les encaissements annuels servent à la création d'un fonds d'investissement comptabilisé au solde du Fonds.

Réserve de remplacement - Habitation (Art 95.)

Une réserve de remplacement est constituée afin de pourvoir aux réparations majeures qui devront être faites au cours des années futures. Le compte de la réserve est financé au moyen d'une affectation annuelle des revenus par opposition à une affectation de l'excédent. Les produits et les charges d'intérêts sont imputables à la réserve. L'utilisation de la réserve de remplacement au cours de l'exercice est comptabilisée en diminution de cette réserve et n'affecte pas les résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises après le 31 mars 2001 sont comptabilisées au coût d'acquisition et celle avant cette date ne sont pas comptabilisées (à l'exception des immobilisations corporelles - Habitation (Art.95)) étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration des actifs. Le coût comprend les coûts indirects directement imputables à l'activité de construction et de développement, ainsi que les intérêts débiteurs qui sont directement imputables à l'acquisition ou à la construction de l'immobilisation. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.



2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Période
Infrastructures	15 à 40 ans
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel roulant	5 et 15 ans
Matériel et outillage	5 ans

Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95)

Les immobilisations acquises dans le cadre du programme Habitation (Art. 95) sont comptabilisées au coût d'acquisition, moins les subventions reçues. Les immobilisations corporelles sont amorties à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

Réduction de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Comptabilisation des produits et des revenus différés

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque la Première Nation s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfait soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont transférés conformément aux conditions des accords de vente, lorsque le titre de propriété ou le risque est transféré ou que le service est rendu, lorsque le prix a été établi ou peut être déterminé et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

La Première Nation reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental, dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif, est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, la Première Nation comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé. Les transferts d'actifs non amortissables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

La Première Nation comptabilise les contributions de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, la Première Nation enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.



2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits et des revenus différés (suite)

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la SCHL pour les conventions de l'art. 95. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

La Première Nation comptabilise les revenus provenant d'opérations sans contrepartie. Ces opérations n'ont pas d'obligations de prestation et sont comptabilisées à la valeur de réalisation lorsque la Première Nation a le pouvoir de réclamer ou de conserver des entrées économiques sur la base d'une transaction ou d'un événement passé donnant lieu à un actif.

Revenus différés d'immobilisations corporelles

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté comme politique comptable de comptabiliser des revenus différés d'immobilisations corporelles, lorsqu'un projet de nature capitalisable n'est pas terminé. Cette méthode est sujette à l'approbation de Services aux Autochtones Canada, lors de l'analyse des états financiers combinés.

Avantages sociaux futurs

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rente de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par le ministère des Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtone.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la dépéciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la juste valeur de certains instruments financiers, les passifs dans le cadre des éventualités et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

3. Redressements aux exercices antérieurs

Un redressement a eu lieu au cours de l'exercice, celui-ci est lié à la comptabilisation des vacances à payer. Les incidences de celui-ci a été d'augmenter de 2 294 865 \$ les créditeurs et charges à payer et de diminuer l'excédent accumulé de ce même montant au 1er avril 2023 et au 31 mars 2024.

Certains autres redressements ont eu lieu au cours de l'exercice. L'effet d'un redressement a été d'augmenter la réserve de remplacement de 60 399 \$ et de diminuer la réserve de fonctionnement (art. 95) de 20 314 \$ ayant comme impact final de diminuer l'excédent accumulé de 40 085 \$. Un autre redressement a eu lieu pour ajuster les revenus différés. L'effet de ce redressement a été d'augmenter les revenus différés de 44 573 \$ et de diminuer l'exédent accumulé du même montant. L'effet total de ces redressements a été de diminuer l'excédent accumulé de 84 658 \$ au 1er avril 2024.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^U (mars) 2025

4. Encaisses assujetties à des restrictions - Art. 95

Réserve de remplacement

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant annuel doit être porté au crédit de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.

Réserve de fonctionnement

L'accord conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) prévoit que tout surplus annuel de fonctionnement peut être mis de côté dans une réserve de fonctionnement, en prévision de déficits futurs. Les fonds de cette réserve doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon approuvée par la SCHL au moment du placement.

À la fin de l'exercice, les réserves de remplacement et de fonctionnement comprenaient les éléments suivants :

	2025	2024
Réserve de remplacement	478 622	283 525
Réserve de fonctionnement	-	20 313
	478 622	303 838

5. Placements

	2025	2024
Autres placements		
Dépôts à terme, taux d'intérêt variant de 0 % à 4,985 %, échéant de mai 2025 à septembre 2032	94 379 003	91 443 482
Administration financière des Premières Nations - fonds de réserve	2 329 024	2 247 067
	96 708 027	93 690 549
Placements de portefeuille		
Valeurs mobilières Desjardins - Obligations, taux variés	2 278 247	2 104 020
Actions cotées	160 829	-
	99 147 103	95 794 569



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^U (mars) 2025

6. Contributions et subventions à recevoir

	2025	2024
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	15 202 188	12 882 623
Ministère de la Sécurité publique du Canada	1 237 954	1 988 722
Société canadienne d'hypothèques et de logement	476 194	323 194
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	726 882	1 458 335
Agence développement économique du Canada	29 292	488 338
Conseil en Éducation des Premières Nations	46 611	29 432
Gouvernement provincial		
Gouvernement du Québec et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	1 930 713	5 866 315
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	1 216 296	2 539 742
Ministère des ressources naturelles et des Forêts	981 686	345 000
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	48 013	19 798
Autres organismes		
Regroupement Petapan	132 476	118 706
Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan, S.E.C.	473 146	2 098 119
Énergie Hydroélectrique Mistassini, S.E.C.	739 740	1 272 842
Société en commandite Minashtuk	999 967	999 967
Autres	1 051 888	702 911
	25 293 046	31 134 044

7. Autres montants à recevoir

	2025	2024
Clients	712 966	673 333
Loyers à recevoir (1)	301 208	301 569
Prêts	159 863	160 463
	1 174 037	1 135 365
Provision pour créances douteuses	(650 978)	(543 463)
	523 059	591 902

(1) De ce montant, un montant de 72 548 \$ est attribuable aux loyers à recevoir des conventions d'habitation 332 à 339 (Post-1996) (60 637 \$ en 2024).

Notes complémentaires

31 uinisku-pishim^u (mars) 2025

8. Participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux

Le tableau suivant présente les informations financières abrégées des entreprises commerciales, comme il est indiqué à la note 2 :

Pourcentage de participation	2025					Total reporté
	Société en commandite Minashtuk 100,00 %	Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan, S.E.C. 45,00 %	Énergie Hydroélectrique Mistassini, S.E.C. 45,00 %	Shipiss inc. 100,00 %	Énergie communautaire de la Rivière Batiscan, S.E.C. et 9515-9869 Québec inc. 20,00 %	
Liquidités	4 900 804	1 714 363	1 719 832	334 466	337 536	9 007 001
Débiteurs	564 853	1 312 792	697 722	151 238	1 208 790	3 935 395
Stocks	270 210	195 021	-	-	-	465 231
Immobilisations corporelles	18 398 310	43 695 318	59 822 513	2 592 581	-	124 508 722
Autres actifs	4 304 286	1 343 633	3 454 840	4 079 026	19 300	13 201 085
	28 438 463	48 261 127	65 694 907	7 157 311	1 565 626	151 117 434
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	1 548 342	1 344 665	1 632 808	134 592	111 740	4 772 147
Dette à long terme	4 582 500	-	-	4 778 133	-	9 360 633
Autres passifs	-	-	-	1 492 007	-	1 492 007
	6 130 842	1 344 665	1 632 808	6 404 732	111 740	15 624 787
Participation des non apparentés	-	25 803 318	35 233 459	15	1 163 109	62 199 901
Capitaux propres	22 307 621	21 113 144	28 828 640	752 564	290 777	73 292 746
	28 438 463	48 261 127	65 694 907	7 157 311	1 565 626	151 117 434
Revenus	6 570 371	6 546 183	9 324 399	1 386 142	-	23 827 095
Charges	2 540 982	2 824 536	3 786 537	1 354 809	396 315	10 903 179
Service de la dette	176 417	-	-	113 668	-	290 085
Total des charges	2 717 399	2 824 536	3 786 537	1 468 477	396 315	11 193 264
Bénéfice net (perte nette)	3 852 972	3 721 647	5 537 862	(82 335)	(396 315)	12 633 831
Quote-part des non apparentés	-	2 046 906	3 045 824	-	(317 052)	4 775 678
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	3 852 972	1 674 741	2 492 038	(82 335)	(79 263)	7 858 153

Notes complémentaires

31 uinisku-pishim^u (mars) 2025

8. Participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	Total reporté	2025				
		Namunashu Société en commandite et 9340-4606 Québec inc.	Société en commandite Apuiat et 9321- 1654 Québec inc.	Énergie Matawak S.E.C. et Gestion Énergie Matawak inc.	Énergie renouvelable Onimiki S.E.C. et Gestion Onimiki inc.	Total reporté
Liquidités	9 007 001	3 160 470	220 436	1 281 507	479 578	14 148 992
Débiteurs	3 935 395	996 489	1 065	73 293	1 591 152	6 597 394
Stocks	465 231	71 365	-	-	-	536 596
Immobilisations corporelles	124 508 722	28 252 179	-	973 268	-	153 734 169
Autres actifs	13 201 085	1 375 814	108 681 812	13 736	13 851	123 286 298
	151 117 434	33 856 317	108 903 313	2 341 804	2 084 581	298 303 449
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	4 772 147	124 074	40 525	102 139	42 215	5 081 100
Dette à long terme	9 360 633	19 177 283	48 864 232	-	-	77 402 148
Autres passifs	1 492 007	1 107 675	13 893 093	-	-	16 492 775
	15 624 787	20 409 032	62 797 850	102 139	42 215	98 976 023
Participation des non apparentés	62 199 901	6 723 643	40 342 280	1 679 711	1 633 890	112 579 424
Capitaux propres	73 292 746	6 723 643	5 763 183	559 954	408 476	86 748 002
	151 117 434	33 856 317	108 903 313	2 341 804	2 084 581	298 303 449
Revenus	23 827 095	5 183 443	-	24 934	20 212	29 055 684
Charges	10 903 179	4 673 326	-	242 555	1 289 774	17 108 834
Service de la dette	290 085	838 043	-	-	-	1 128 128
Total des charges	11 193 264	5 511 369	-	242 555	1 289 774	18 236 962
Bénéfice net (perte nette)	12 633 831	(327 926)	-	(217 621)	(1 269 562)	10 818 722
Quote-part des non apparentés	4 775 678	(163 963)	-	(163 216)	(1 015 650)	3 432 850
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	7 858 153	(163 963)	-	(54 405)	(253 912)	7 385 872

Notes complémentaires

31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

8. Participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	2025					Total reporté	
	Groupe PEK S.E.C. et Gestion PEK inc. 100,00 %	Gestion et Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. 100,00 %	Fonds de garantie de prêts Mashteuiatsh, S.E.C. 70,00 %	Gestion et Société de l'Énergie Communautaire du Lac-St-Jean 33,33 %			
Liquidités	14 148 992	934 939	173 603	809 559	348 778	16 415 871	
Débiteurs	6 597 394	133 400	311 599	23 235	52 825	7 118 453	
Stocks	536 596	-	-	-	-	536 596	
Immobilisations corporelles	153 734 169	-	1 398 232	558	-	155 132 959	
Autres actifs	123 286 298	1 705	783 805	4 923 777	6 075	129 001 660	
	298 303 449	1 070 044	2 667 239	5 757 129	407 678	308 205 539	
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	-	-	-	
Créditeurs et charges à payer	5 081 100	114 257	272 107	-	30 918	5 498 382	
Dette à long terme	77 402 148	-	709 169	-	-	78 111 317	
Autres passifs	16 492 775	-	346 860	-	-	16 839 635	
	98 976 023	114 257	1 328 136	-	30 918	100 449 334	
Participation des non apparentés	112 579 424	100	-	1 737 594	251 175	114 568 294	
Capitaux propres	86 748 002	955 687	1 339 103	4 019 535	125 585	93 187 911	
	298 303 449	1 070 044	2 667 239	5 757 129	407 678	308 205 539	
Revenus	29 055 684	1 347 312	2 627 581	240 681	55 479	33 326 737	
Charges	17 108 834	1 279 002	2 574 912	209 044	94 429	21 266 221	
Service de la dette	1 128 128	-	-	-	-	1 128 128	
Total des charges	18 236 962	1 279 002	2 574 912	209 044	94 429	22 394 349	
Bénéfice net (perte nette)	10 818 722	68 310	52 669	31 637	(38 950)	10 932 388	
Quote-part des non apparentés	3 432 850	-	-	9 491	(25 967)	3 416 374	
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	7 385 872	68 310	52 669	22 146	(12 983)	7 516 014	

Notes complémentaires

31 uinisku-pishim^u (mars) 2025

8. Participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux (suite)

2025

Pourcentage de participation	Total reporté	Société en Commandite	Utshekatak ^u S.E.C. et Gestion	Développement Tshikanakun inc.	Biochar Boréalis	Total reporté
		Forêt Bleuet / Minashkuatsh- minisha et 9349- 3104 Québec inc.				
	Total reporté	90,00 %	51,00 %	100,00 %	50,00 %	Total reporté
Liquidités	16 415 871	54 043	78	4 309	94 552	16 568 853
Débiteurs	7 118 453	25 370	103	8 511	14 966	7 167 403
Stocks	536 596	-	-	-	-	536 596
Immobilisations corporelles	155 132 959	23 491	-	-	-	155 156 450
Autres actifs	129 001 660	7 244	1	55 000	113 762	129 177 667
	308 205 539	110 148	182	67 820	223 280	308 606 969
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	5 498 382	95 890	24 113	-	9 158	5 627 543
Dette à long terme	78 111 317	146 690	-	-	78 659	78 336 666
Autres passifs	16 839 635	25 942	-	-	30 631	16 896 208
	100 449 334	268 522	24 113	-	118 448	100 860 417
Participation des non apparentés	114 568 294	(15 837)	(11 726)	-	51 416	114 592 147
Capitaux propres	93 187 911	(142 537)	(12 205)	67 820	51 416	93 152 405
	308 205 539	110 148	182	67 820	221 280	308 604 969
Revenus	33 326 737	95 587	-	1 265	-	33 423 589
Charges	21 266 221	200 329	24 132	3 841	-	21 494 523
Service de la dette	1 128 128	13 587	-	-	-	1 141 715
Total des charges	22 394 349	213 916	24 132	3 841	-	22 636 238
Bénéfice net (perte nette)	10 932 388	(118 329)	(24 132)	(2 576)	-	10 787 351
Quote-part des non apparentés	3 416 374	(11 833)	(11 825)	-	-	3 392 716
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	7 516 014	(106 496)	(12 307)	(2 576)	-	7 394 635



PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Pekuakamiulnuatsh
Takuhiikan

Notes complémentaires

31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

8. Participations dans des entreprises publiques et dans des partenariats commerciaux (suite)

		2025		2024	
	Total reporté	Développement PEK	Jeux Piekuakami Metueun inc.	Total	Total
Pourcentage de participation		100,00 %	100,00 %		
Liquidités	16 568 853	185 486	170 158	16 924 497	15 177 027
Débiteurs	7 167 403	463 675	-	7 631 078	6 048 375
Stocks	536 596	-	5 264	541 860	801 294
Immobilisations corporelles	155 156 450	109 756	-	155 266 206	158 029 385
Autres actifs	129 177 667	181 463	-	129 359 130	129 400 086
	308 606 969	940 380	175 422	309 722 771	309 456 167
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	-	80 002
Créditeurs et charges à payer	5 627 543	327 591	153 945	6 109 079	7 515 071
Dette à long terme	78 336 666	59 626	15 008	78 411 300	81 752 222
Autres passifs	16 896 208	-	-	16 896 208	16 366 805
	100 860 417	387 217	168 953	101 416 587	105 714 100
Participation des non apparentés	114 592 147	-	-	114 592 147	113 065 889
Capitaux propres	93 152 405	553 163	6 469	93 712 037	90 676 178
	308 604 969	940 380	175 422	309 720 771	309 456 167
Revenus	33 423 589	3 007 873	96 649	36 528 111	48 838 188
Charges	21 494 523	2 870 400	108 232	24 473 155	38 522 979
Service de la dette	1 141 715	-	-	1 141 715	2 690 705
Total des charges	22 636 238	2 870 400	108 232	25 614 870	41 213 684
Bénéfice net (perte nette)	10 787 351	137 473	(11 583)	10 913 241	7 624 504
Quote-part des non apparentés	3 392 716	-	-	3 392 716	278 297
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	7 394 635	137 473	(11 583)	7 520 525	7 346 207



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinishku-pishim^U (mars) 2025

9. Avances à des sociétés apparentées

	2025	2024
Shipiss inc., 2,15 %, recouvrable par versements mensuels de 36 619 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2038	5 162 257	5 488 018
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, 3,41 %, recouvrable par versements mensuels de 42 741 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2035 (garanti par un investissement dans le projet Namunashu Société en commandite)	4 375 349	4 719 282
Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C., 4,00 %, recouvrable par versements mensuels de 3 764 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2034	333 083	364 450
	9 870 689	10 571 750

10. Débentures

	2025	2024
Débentures convertibles en actions de catégorie A de la société Granules L.G. inc. à la demande du détenteur, d'un montant initial de 1 000 000 \$, plus les intérêts courus, 2 %	1 061 845	1 041 024

11. Placement - entente Mastheuiatsh 2001

Au cours de l'exercice 2001, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé une entente avec Hydro-Québec dans laquelle la Première Nation a investi un montant de 5 245 632 \$, équivalant à 7,30 % du coût du projet Manouane. Ce placement engendre un rendement équivalent à un pourcentage des revenus générés par ce projet diminué des frais de turbinage et d'exploitation. Cette entente est d'une durée de 50 ans avec une possibilité d'option de renouvellement de 49 ans moyennant un préavis de 12 mois signifié avant l'échéance initiale. La date d'échéance initiale est en juin 2051. Selon les modalités de l'accord, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a l'option de mettre fin en tout temps au partenariat en donnant un préavis d'au moins 12 mois. Dans ce cas, Hydro-Québec devra remettre à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan un montant égal au montant investi.

12. Emprunts bancaires et lettre de garantie commerciale

L'emprunt bancaire autorisé d'un montant de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,60 %, ne fait l'objet d'aucune garantie. L'emprunt bancaire est renouvelable annuellement. Le solde de l'emprunt bancaire est de valeur nulle au 31 mars 2025.

Un autre emprunt bancaire, sous forme de crédit rotatif, est autorisé d'un montant de 6 900 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,60 %, ne fait l'objet d'aucune garantie. L'emprunt bancaire est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2025, le montant utilisé est de 5 898 079 \$.

Un autre emprunt bancaire temporaire, d'un montant autorisé d'un montant de 285 000 \$, utilisé pour le financement de travaux de construction dans le cadre du programme Habitation (Art. 95), sans intérêt, vient à échéance au terme du projet. Au 31 mars 2025, le montant utilisé est de 284 948 \$.

La lettre de garantie commerciale, au taux préférentiel majoré de 5,45 %, ne fait l'objet d'aucune garantie. Le montant autorisé est de 275 000 \$ et est à l'intérieur des limites de l'emprunt bancaire autorisé d'un montant de 5 000 000 \$. La lettre de crédit est renouvelable annuellement. Le solde de la lettre de garantie est de valeur nulle au 31 mars 2025.

Selon les conditions des emprunts, la Première Nation est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinishku-pishim^U (mars) 2025

13. Créditeurs et charges à payer

	2025	2024 (redressé)
Fournisseurs	6 295 733	6 342 107
Salaires à payer et charges liées aux avantages sociaux	1 273 465	35 586
Obligations relatives aux avantages du personnel	4 893 965	4 031 490
	<u>12 463 163</u>	10 409 183

14. Revenus et dépenses art. 95

	(Pré-1997) (Post-1996) Conventions 332 à 339	Convention 331 et (Post-1996) Conventions 332 à 339	2025	2024
			<u>2025</u>	<u>2024</u>

Produits

Occupants soumis à une vérification du revenu	221 008	212 535
Aide fédérale	314 950	144 447
	<u>535 958</u>	356 982

Charges

Entretien	106 654	119 186
Chauffage et électricité	57 824	62 948
Contribution annuelle - Fonds de réserve de remplacement	213 620	34 700
Services publics	22 400	22 987
Administration	18 820	19 576
Créances douteuses (recouvrées)	8 245	(722)
Assurances	17 061	14 541
Services professionnels	2 370	2 463
Intérêts	18 445	19 233
Amortissement des immobilisations corporelles	102 293	122 047
	<u>567 732</u>	416 959

Insuffisance de l'exercice

	<u>(31 774)</u>	(59 977)
--	------------------------	----------



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

15. Dette à long terme - Habitation (Art. 95)

No de projet	No de dossier SCHL	Prêteur	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Date de renouvellement	Durée d'amortissement initial	Mensualité (capital et intérêts)	2025	2024
Programmes post-1996									
001	19-072-529	SCHL	0,68%	07-2025	07-2025	25 ans	1 070	3 207	15 980
002	19-072-529	SCHL	1,13%	05-2026	05-2026	25 ans	1 078	13 917	26 614
003	19-072-529	SCHL	1,13%	05-2028	06-2026	22 ans	724	26 321	34 663
004	19-072-529	SCHL	3,70%	10-2030	12-2027	23 ans	2 294	136 896	158 966
005	19-072-529	SCHL	1,22%	05-2040	05-2026	25 ans	392	64 859	68 754
006	19-072-529	SCHL	1,22%	05-2037	05-2026	22 ans	1 384	186 522	200 769
007	19-072-529	SCHL	2,39%	02-2033	02-2028	15 ans	1 410	104 192	117 700
008	19-072-529	SCHL	3,58%	01-2034	01-2029	15 ans	1 709	154 005	168 765
								689 919	792 211

Ces emprunts sont garantis par des garanties ministérielles émises par Services aux Autochtones Canada.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^U (mars) 2025

15. Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (suite)

Les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	94 014
2027	304 388
2028	184 913
2029	106 604

16. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 23 985 460 \$, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 159 236 \$, capital et intérêts, échéant en février 2037 (garanti par un investissement dans le projet Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.)	19 747 125	21 155 459
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 17 182 008 \$, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 114 069 \$, capital et intérêts, échéant en février 2037 (garanti par un investissement dans le projet Énergie hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.)	14 145 873	15 154 735
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 13 355 341 \$, 3,41 %, remboursable par versements mensuels de 85 482 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2035 (garanti par un investissement dans le projet Namunashu Société en commandite)	8 750 697	9 438 564
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 6 800 000 \$, 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 36 619 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2038 (garanti par un investissement dans le projet Shipiss inc.)	5 162 257	5 488 017
Emprunt auprès de Desjardins d'un montant initial de 1 080 000 \$, 2,89 %, remboursable par versements semestriels de 62 619 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2026, échéant en septembre 2031 (garanti par une contribution du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit pour le bâtiment infrastructures et services publics)	736 295	838 044
	48 542 247	52 074 819

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	3 673 546
2027	4 293 595
2028	3 757 684
2029	3 855 932
2030	3 956 820



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^U (mars) 2025

17. Réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95)

	(Pré-1997) Convention 331 et (Post-1996) Conventions 332 à 339	(Post-1996) Conventions 332 à 339
	2025	2024
Fonds de réserve de remplacement		
Solde au début	283 525	306 023
Ajustement de fin de convention	-	13 354
Intérêts de l'exercice	11 482	9 691
Retraits pour l'exercice	(30 005)	(80 243)
Affectation de l'exercice	33 620	34 700
Affectation - Financement supplémentaire	180 000	
Solde à la fin	478 622	283 525
Fonds de réserve de fonctionnement		
Solde au début	20 313	67 987
Ajustement relatif à la réserve de fonctionnement	(56 227)	(49 891)
Affectation de l'exercice	35 914	-
Intérêts de l'exercice (ajustements)	-	2 217
Solde à la fin	-	20 313
	478 622	303 838

18. Immobilisations corporelles

	Solde au 1er avril 2024	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31 mars 2025
Coût				
Terrains	1 786 257	150 000	-	1 936 257
Bâtiments en cours de construction	-	284 948	-	284 948
Infrastructures	58 578 402	6 371 599	-	64 950 001
Bâtiments	22 620 439	8 963 025	-	31 583 464
Matériel roulant	2 157 038	313 369	-	2 470 407
Matériel et outillage	6 288 489	796 785	-	7 085 274
	91 430 625	16 879 726	-	108 310 351



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinishku-pishim^U (mars) 2025

18. Immobilisations corporelles (suite)

	Solde au 1er avril 2024	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 mars 2025
Amortissement cumulé				
Terrains	-	-	-	-
Bâtiments en cours de construction	-	-	-	-
Infrastructures	11 437 851	1 626 607	-	13 064 458
Bâtiments	6 289 301	713 048	-	7 002 349
Matériel roulant	973 449	170 851	-	1 144 300
Matériel et outillage	5 183 777	476 979	-	5 660 756
	23 884 378	2 987 485	-	26 871 863
Valeur comptable nette	67 546 247			81 438 488

19. Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95)

	Solde au 1er avril 2024	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31 mars 2025
Coût				
Terrains et bâtiments (post-1996)	1 995 994	-	-	1 995 994
Solde au 1er avril 2024 Amortissement Dispositions				
Amortissement cumulé				
Terrains et bâtiments (post-1996)	1 203 783	102 292	-	1 306 075
Valeur comptable nette	792 211			689 919

20. Engagements

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est engagé envers les ententes suivantes :

- Contrat pour le déneigement - contrat pour 2025-2026 et 2026-2027	514 586
- Contrat pour le transport médical - contrat échéant en 2026	457 092
- Contrat pour l'assurance responsabilité - contrat échéant en 2026	476 208
- Contrat pour l'assurance collective - contrat échéant en septembre 2025	566 992
- Contribution - Énergie renouvelable Onimiki S.E.C. pour 2025-2026	1 100 000
- Contribution - Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuatsh pour 2025-2026 à 2027-2028	881 354
- Contribution - Société de développement économique Ilnu pour 2025-2026	539 941
- Contribution - Coopérative de solidarité Nimirupan Nitshinatsh pour 2025-2026 et 2026-2027	618 120



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

31 uinisku-pishim^U (mars) 2025

21. Passifs éventuels

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a quelques causes en suspens. À la date des états financiers, les procureurs de la Première Nation ne peuvent évaluer avec certitude les montants en cause et les résultats possibles des règlements. Si la Première Nation devait être tenue d'assumer des frais relatifs à ces causes, les montants seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les sommes seront payables.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a conclu des accords de contribution avec différents ministères du gouvernement fédéral. Le financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

22. Cautionnements

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a différents engagements concernant les programmes d'habitation excluant les dettes du programme logements communautaires (article 95) énumérées à la note 15. Au 31 mars 2025, le total de ces engagements est de 21 396 458 \$ (24 471 252 \$ au 31 mars 2024). Ces emprunts sont garantis par des garanties ministérielles émises par Services aux Autochtones Canada.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan cautionne la marge de crédit de Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. pour permettre les liquidités nécessaires à la réalisation de projets. Le montant autorisé de la marge de crédit est de 2 500 000 \$ et est renouvelable annuellement. Le solde de la marge de crédit au 31 mars 2025 est de valeur nulle (80 000 \$ au 31 mars 2024). La direction juge que la probabilité de mise en jeu de ce cautionnement est faible et n'a donc comptabilisé aucun passif dans ses états financiers combinés.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan cautionne également le prêt à terme de Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. qui a permis l'acquisition du camping. Le prêt vient à échéance en décembre 2030. Le solde du prêt au 31 mars 2025 est de 378 338 \$ (442 816 \$ au 31 mars 2024). La direction juge que la probabilité de mise en jeu de ce cautionnement est faible et n'a donc pas comptabilisé aucun passif dans ses états financiers combinés.

23. Avantages sociaux futurs

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par l'employeur et par les adhérents. Le régime est enregistré sous le numéro 55865. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service, multiplié par 1,875 % ou 2,000 %, selon le type de régime choisi, de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, la Première Nation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations définies énoncées dans le Manuel de CPA Canada - Comptabilité. La Première Nation comptabilise le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies.

24. Résultats budgétés

Les résultats budgétés non audités sont fournis aux fins de comparaison, ils proviennent du budget annuel approuvé par Katakuhimatsheta (Conseil des élus).



25. Instruments financiers

25.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Première Nation est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

25.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour la Première Nation sont liés aux débiteurs, qui sont constitués des autres montants à recevoir, des avances à des sociétés apparentées, des débentures et des prêts à recevoir - programmes Habitation.

L'exposition maximale de la Première Nation au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 mars 2025.

25.2.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements et aux encaissements assujettis à des restriction - Art. 95 est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

25.2.2 - Contributions et subventions à recevoir

Le risque de crédit associé aux contributions et subventions à recevoir est jugé négligeable puisque les contreparties sont des organismes paragouvernementaux.

25.2.3 - Autres montants à recevoir

Le risque de crédit associé aux autres montants à recevoir est réduit, puisque la Première Nation évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Première Nation ne détient aucun actif en garantie des autres montants à recevoir. En raison de la diversité de ses autres montants à recevoir et de leurs secteurs d'activité, la Première Nation croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des autres montants à recevoir. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les autres montants à recevoir dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La Première Nation est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

25.2.4 - Avances à des sociétés apparentées, débentures et prêts à recevoir

Le solde des avances à des sociétés apparentées, des débentures et des prêts à recevoir présenté à l'état de la situation financière combinés, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

La Première nation estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux avances à des sociétés apparentées, des débentures et aux prêts à recevoir sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles les montants ont été consentis, de même qu'en raison du nombre considérable d'emprunteurs.

À la date de mise au point des états financiers combinés, une évaluation des avances à des sociétés apparentées, des débentures et des prêts à recevoir est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-value est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.



25. Instruments financiers (suite)

25.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Première nation éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Première Nation gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Première Nation établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

Les créateurs et charges à payer sous forme d'instruments financiers pour un montant de 6 295 733 \$ (6 342 107 \$ en 2024) et les emprunts bancaires pour un montant de 6 183 027 \$ (6 565 786 \$ en 2024) sont tous exigibles dans moins d'un an.

Pour la dette à long terme - Habitation (Art. 95), se référer à la note 15 et pour la dette à long terme, se référer à la note 16.

25.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Première Nation est exposée au risque de taux d'intérêt.

25.4.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Première Nation est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Première Nation a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Les instruments financiers à taux fixes sont les placements, les emprunts bancaires et la dette à long terme.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt est présentée à l'état combiné de la situation financière et aux Emprunts bancaires et lettre de garantie commerciale (note 12), Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (note 15) et Dette à long terme (note 16).

26. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2024 ont été reclasés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****Notes complémentaires**31 uinishku-pishim^u (mars) 2025**27. Revenus de transfert**

	Budget	2025	2024
Transferts des gouvernements fédéraux - destinés au fonctionnement			
Services aux Autochtones Canada	78 852 872	69 194 302	63 105 688
Conseil en Éducation des Premières Nations (C.E.P.N.)	811 267	465 632	287 153
Ministère de la sécurité publique et de la protection civile du Canada	6 028 720	4 514 740	1 571 658
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	1 021 348	889 010	207 530
Comm. Santé Serv. Sociaux Premières Nations (C.S.S.S.P.N.Q.L)	3 959 446	763 557	222 932
Patrimoine Canadien	889 852	371 582	192 563
Environnement et changement climatique Canada	668 122	505 034	334 393
Société d'épargne des autochtones du Canada	196 035	119 481	825 505
Agence de développement économique du Canada	-	-	486 952
Agence canadienne d'évaluation environnementale	93 841	78 703	122 330
	92 521 503	76 902 041	67 356 704

Transferts des gouvernements provinciaux - destinés au fonctionnement

Gouvernement du Québec	4 783 036	3 281 511	3 222 973
Ministère de la sécurité publique du Québec	1 666 620	1 655 624	1 225 413
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	600 000	449 000	2 050 698
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	891 000	2 259 573	1 760 250
Hydro-Québec	130 000	97 500	130 000
Comm. dévelop. ress. humaine Prem. Nations du Québec (C.D.R.H.P.N.Q.)	3 223 045	1 375 475	1 501 391
	11 293 701	9 118 683	9 890 725

28. Dépenses par objet

	2025	2024
Salaires, traitements et avantages sociaux	39 840 786	34 547 110
Biens et services	58 292 443	51 974 355
Intérêts	2 741 860	2 031 091
Amortissement	2 987 485	2 686 272
	103 862 574	91 238 828



Pekuakamiulnuash Takuhikan

Notes complémentaires

31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

29. Information sectorielle - Fonds des programmes	Budget	2025	2024
	Notes		
Revenus			
Transfert des gouvernements fédéraux	27	92 521 503	76 902 041
Transfert des gouvernements provinciaux	27	11 293 701	9 118 683
Contributions locales		1 811 133	2 179 977
Autres revenus		23 211 972	33 585 303
		128 838 309	121 786 004
Dépenses			
Katakuhimatsheta (Conseil des élus)		Salaires et av. sociaux	Dépenses de fonctionnement
Direction générale Imputation globale		948 173	98 361
Sécurité publique		1 099 962	818 945
Bureau de soutien politique		4 054 492	408 191
Soutien à la gouvernance		1 586 994	2 813 976
Économie, emploi et partenariats stratégiques		3 172 026	707 246
Tshitilniunnu		8 981 914	324 776
Droits et protection du territoire		3 304 503	1 340 894
Finances, approvisionnement et systèmes informatiques		4 488 496	1 292 408
Développement des ressources humaines		2 988 628	2 437 724
Santé et mieux-être collectif		1 669 944	784 330
Éducation et main-d'œuvre		24 714 570	1 236 075
Loisirs, sports et vie communautaire		26 238 210	401 284
Infrastructures et services publics		3 241 713	10 759 989
Immobilisations		10 404 818	14 232 537
Amortissement		12 128 216	2 921 433
Fonds autonomes		683 340	1 128 3 190
		2 551 264	2 987 485
		112 257 263	2 620 719
Excédent de l'exercice avant autres produits		39 840 786	103 862 574
Autres produits		64 021 788	91 238 828
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes) nets tirés d'entreprises commerciales et partenariats commerciaux	8	16 581 046	17 923 430
Excédent de l'exercice		16 581 046	14 939 730
Affectations			
Investissement en immobilisations		(16 594 777)	(7 520 525)
Accumulation réserve de remplacement de véhicules		(186 942)	7 346 207
Appropriation des surplus accumulés		7 803 618	(186 942)
Contribution des Fonds autonomes		2 345 506	7 337 967
Transferts des Fonds autonomes		(2 345 506)	2 094 124
Amortissement des immobilisations corporelles		(8 978 101)	(1 690 925)
		-	(2 304 145)
Excédent de financement de l'exercice		7 602 945	(2 894 124)
			(1 557 174)
			20 728 763



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Explication des résultats nets d'opérations - Fonds des programmes
31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

non audité

	Notes	2025 \$	2024 \$
Excédent de l'exercice avant autres produits		17 923 430	14 939 720
<u>Excédent non imputable au fonds de programme ou avec restrictions :</u>			
Surplus Services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN)	1	1 154 399	2 846 006
Surplus Sécurité publique	2	1 616 900	3 353
Surplus investi en immobilisations corporelles (surplus - amortissement)	3	13 607 292	3 241 176
Surplus Fonds autonomes		7 339 416	6 929 214
		23 718 007	13 019 749
(Déficit) surplus provenant des Fonds des programmes		(5 794 577)	1 919 971
Contribution des Fonds autonomes / Appropriation des surplus accumulés - projets spécifiques		9 028 892	5 095 663
Surplus provenant des Fonds des programmes (incluant les Fonds autonomes et surplus accumulés)		3 234 315	7 015 634

Note 1 - Le surplus provenant du SEFPN ne peut être utilisé qu'à des fins spécifiques déterminées par le SAC.

Note 2 - Les surplus provenant de la Sécurité publique ne peuvent être utilisés qu'à des fins spécifiques déterminées par le Ministère de la Sécurité publique du Québec, soit pour les déficits antérieurs de la Sécurité publique.

Note 3 - Les financements inclus dans le surplus investi en immobilisations ont tous été engagés au cours de l'exercice.

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

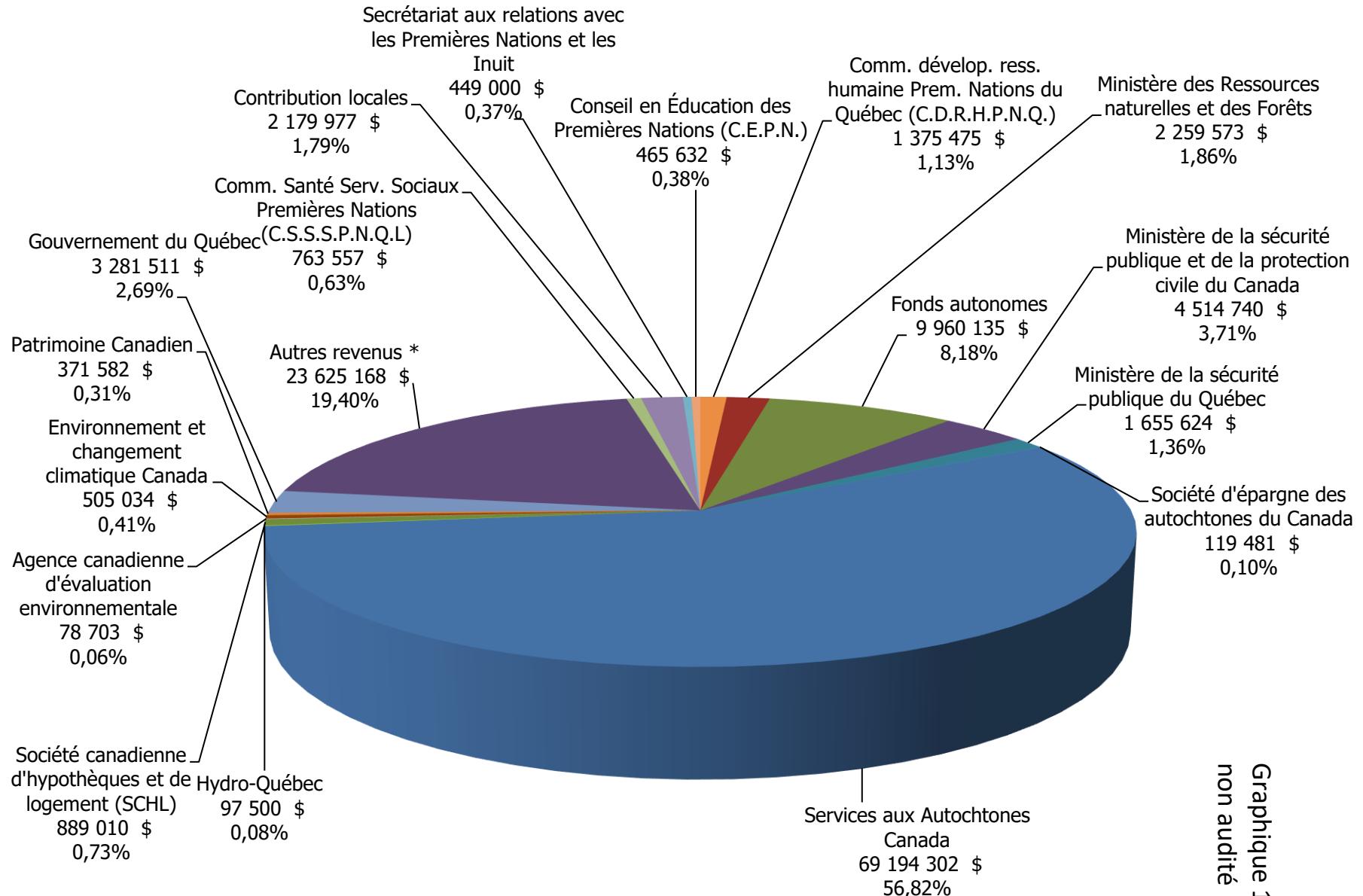
31 uinishku-pishim^u (mars) 2025

Informations financières - non audité

Graphique 1 et 2

REVENUS DU FONDS D'OPÉRATIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT EXERCICE TERMINÉ LE 31 UINISHKU-PISHIM^U (MARS) 2025

Sur un revenu total de 121 786 004 \$, voici la distribution de ceux-ci

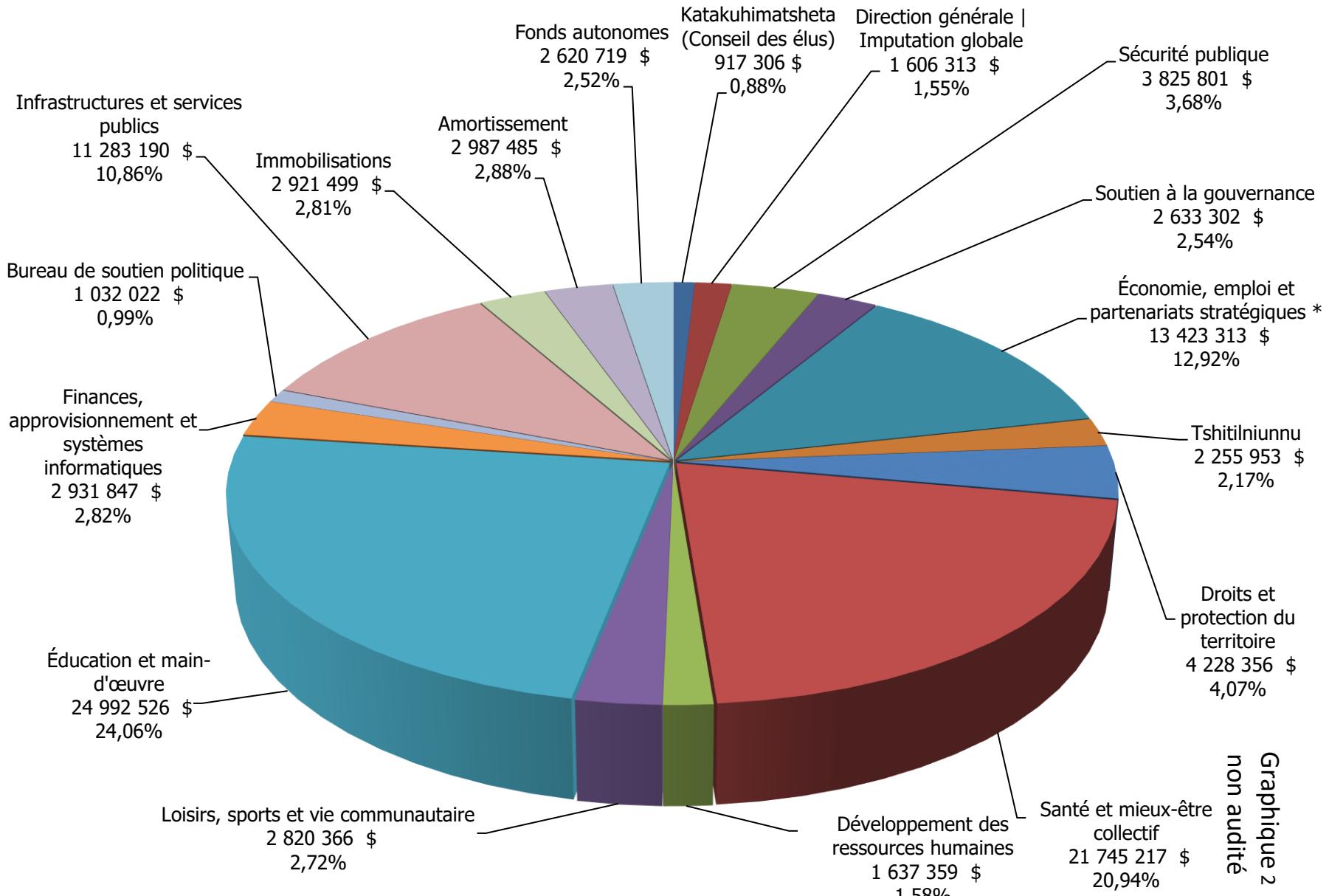


Graphique 1
non audité

* Inclut un montant d'environ 8 millions de dollars attribuable à la facturation des droits de coupe de bois.

DÉPENSES DU FONDS D'OPÉRATIONS PAR SERVICE EXERCICE TERMINÉ LE 31 UINISHKU-PISHIM^U (MARS) 2025

Sur des dépenses totales de 103 862 574 \$, voici la distribution de celles-ci



* Inclut un montant d'environ 8 millions de dollars attribuable à la facturation des droits de coupe de bois.